Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 8370668
Centre d'intérêt: 260

Doré, Robert.

Intégration progressive d'enfants handicapés de la vue de cécité totale ou fonctionnellement aveugles dans une classe régulière à l'élémentaire / Robert Doré. -- Saint-Lambert : [Commission scolaire régionale de Chambly], Direction des services de recherche et de planification, 1981.
ii, 120 p. ; 28 cm. -- (Info-recherche)

Titre de la p. de faux-titre: Cécité totale: rapport final. La couv. porte en outre: Projet-pilote H.V. #6. Publ. comme no 65, août 1981, de la revue Info-recherche.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Enfant handicapé *Handicapé visuel *Aveugle *Intégration scolaire *Intégration sociale *Questionnaire *Primaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Commission scolaire de Jacques-Cartier (Longueuil, Québec)

Le projet vise l'intégration sociale et pédagogique d'un groupe d'enfants handicapés visuels (enfants souffrant de cécité totale ou fonctionnellement aveugles) dans une classe régulière de niveau primaire. Un contexte d'intégration progressive en cours d'année scolaire a été adopté.

L'expérience, qui a eu lieu en 1980-1981, concernait cinq élèves de quatrième année qui fréquentaient une classe pour handicapés visuels de l'Institut Nazareth et Louis-Braille. Ces enfants ont été intégrés graduellement dans une classe de quatrième année régulière de l'école Louis de Frontenac (commission scolaire Jacques-Cartier). Le rapport décrit le modèle d'intervention et d'intégration avant de procéder à son évaluation (résultats scolaires, questionnaire d'intégration sociale, entrevues avec les enfants handicapés et les parents).

Réticents en début d'année, les parents et les enseignants se montrent désormais favorables au projet. Quant aux enfants des deux écoles, leur enthousiasme ne fait pas de doute. Deux des cinq enfants handicapés s'intègrent sans difficultés au plan social et deux autres au plan pédagogique. Par ailleurs, tous expriment le désir de poursuivre l'expérience.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 062
Notice(s) connexe(s): 8370667
Financement: Bénéficiaire - Commission scolaire de Chambly
Organisme(s) source(s) - MEQ-DGDP
Programme(s) de subvention - Projet-pilote

Auteur de l'analyse: ar

EDUCATION

ED CB

DA DF

DOBL, Aida

Intégration progressive d'enfants handicapés de la vue de cécité totale ou fonctionnellement aveugles dans une classe régulière à l'élémentaire.

PROJET-PILOTE: 9.V. 86
RAPPORT FINAL: 1988

154

INFO-RECHERCHE n: 65

CÉCITÉ TOTALE

Rapport final

DIRECTION DES SERVICES DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION

INFO-RECHERCHE n°65

TITRE: Intégration progressive d'enfants handicapés de la vue de cécité totale ou fonctionnellement aveugles dans une classe régulière à l'élémentaire.

AUTEUR: Robert Doré

SECRETAIRE: Lise Languérand-Vandal

Les opinions émises dans les textes n'engagent que les auteurs et non l'Institution dont ils font partie.

L'INFO-RECHERCHE EST UNE REVUE MENSUELLE D'INFORMATION ET DE REFLEXION PUBLIEE PAR LA DIRECTION DES SERVICES DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOUS LA DIRECTION DE JAN PALKIEWICZ

DIRECTION DES SERVICES DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION

ACTION "PROJET-PILOTE" 1980-1981

LE HANDICAPE VISUEL

Intégration progressive d'enfants handicapés de la vue de cécité totale ou fonctionnellement aveugles dans une classe régulière à l'élémentaire.

RAPPORT FINAL

Août 1981

TABLE DES MATIERES

		PAGE
1.	Titre du projet.....	1
2.	Commission scolaire - Ecole(s).....	1
3.	Membres de l'équipe de recherche et d'intervention.....	2
4.	Plan de la recherche.....	3
4.1	Modèle d'organisation détaillé des services éducatifs expérimentés dans la réalisation du projet.....	3
4.2	Les objectifs de la recherche.....	12
4.3	Hypothèses posées.....	15
4.4	Elaboration du modèle d'intervention au plan pédagogique.....	16
	au plan social.....	22
4.5	Evaluation du modèle d'intervention et d'organisation	
	a) Moyens d'évaluation.....	26
	b) Présentation des résultats et interprétation.....	28
5.	Impact social.....	58
5.1	Mesures prises pour informer les parents, les maîtres et les élèves de la nature et de la portée de ce projet.....	58
5.2	Attitude des parents, des maîtres, des élèves et des autres.....	60

PAGE

6. Recommandations..... 61

7. Bibliographie..... 68

8. Sommaire du projet..... 69

9. Budget..... 70

10. Identification..... 71

ANNEXE 1

Plan d'organisation de l'école Nazareth et Louis-Braille..... 72

ANNEXE 2

Questionnaire sociométrique..... 105

ANNEXE 3

Fiche d'observation..... 109

ANNEXE 4

Questionnaire d'entrevue..... 111

ANNEXE 5

Résultats au questionnaire sociométrique..... 114

ANNEXE 6

Document de présentation du projet aux Comités de Parents..... 118

PRESENTATION

L'action entreprise dans le cadre des projets-pilotes touche à sa fin. Quel était le but de cette vaste opération à laquelle ont participé tant de personnes? Préoccupé par un véritable esprit démocratique, le Gouvernement du Québec voulait explorer de concert avec le milieu, divers modèles d'intégration dans les cours réguliers, des handicapés et ceux qui éprouvent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Dans une société technico-industrielle, de plus en plus spécialisée, il est plus facile d'écarter ceux qui ne peuvent se ranger dans le peloton de choc que de les aider à en faire partie. C'est d'abord une question d'attitude et de valeur. Ou bien l'on voit le monde comme une collection d'individus interchangeables et on ne retient que ceux qui sont rentables, ou bien on le voit comme une entité dans laquelle chacun a un rôle à jouer et alors, tous ont droit à leur part de chance. Le Québec a beaucoup fait dans le monde de l'éducation depuis le début de la révolution tranquille. Certaines réalisations n'ont pas été comprises. Devant l'effort d'adaptation et de transformation qu'elles exigeaient, il était plus facile de revenir en arrière dans les sentiers battus de l'école d'antan. C'est ainsi que nous nous trouvons devant une école polyvalente vidée de son sens et de sa raison d'être. Cette école qui devait être "l'école de tous", l'école des adultes et l'école des jeunes, le centre de la vie sociale et culture du milieu, l'école ouverte aussi bien aux handicapés qu'à ceux que nous

appelons normaux, cette école s'est cloisonnée, s'est enfermée dans les clauses d'une convention collective hermétique, et les réglementations d'une administration bureaucratique.

La raison d'être des projets-pilotes, n'est autre que celle d'un grand retour à la source par la vérification chiffrée d'hypothèses qui étaient là dès 1967. Tout est possible dans des conditions appropriées. Nous pouvons donc retrouver dans la grande école publique toutes les catégories de la population à condition de trouver des "éducateurs" à qui l'on donnera les moyens nécessaires de travailler dans le cadre d'une gestion intelligente. Mais ces conditions sont indissociables. Le véritable résultat des projets-pilotes est la confirmation des intuitions de ceux qui ont pensé l'école publique ouverte et dynamique. Il nous reste à réunir patiemment toutes les conditions, à les mettre progressivement en place et à revenir au sens perdu de l'école pour tous.

Nous espérons que les projets-pilotes dans lesquels tout le monde a tant investi auront participé efricacement au travail de clarification des objectifs, d'adaptation des stratégies, de conscientisation des évaluations et d'humanisation de l'organisation scolaire. La route est tracée, le point de départ est donné. L'avenir nous dira dans quelle mesure nous pouvons nous dépasser au-delà de la tranquilité, au-delà de nous-mêmes.

Jan Palkiewicz,
Directeur des services de
recherche et de planification.

1. TITRE DU PROJET

Intégration progressive d'enfants handicapés de la vue de cécité totale ou fonctionnellement aveugles dans une classe régulière, à l'élémentaire.

2. COMMISSION SCOLAIRE

Régionale de Chambly

ECOLE

Nazareth et Louis-Braille

3. MEMBRES DE L'EQUIPE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION

Jean-Marc Bérubé
Principal
Responsable du projet

Jocelyne Boucher
Pédagogue
Personne-ressource

Lise Ladouceur
Pédagogue
Titulaire du grcupe d'enfants handicapés visuels

Marie Goudreault
Pédagogue
Titulaire du groupe d'enfants voyants

Robert Doré
Orthopédagogue
Chercheur

4. PLAN DE LA RECHERCHE

4.1 Modèle d'organisation détaillé des services éducatifs expérimentés dans la réalisation du projet.

a) Spécification des difficultés des élèves concernés par ce projet

Les élèves concernés par ce projet sont, au sens légal, aveugles (de cécité totale ou fonctionnellement aveugles).

Ceux-ci font partie d'un groupe-classe, celui de 4^{e} année, à l'école Nazareth et Louis-Braille. Tous les élèves de ce groupe sont touchés par les interventions liées à ce projet de recherche. Le présent rapport ne porte toutefois que sur les enfants handicapés visuels de cécité totale ou fonctionnellement aveugles.

b) Nombre d'élèves en fonction des difficultés énumérées précédemment

Le groupe-classe de 4^{e} année de l'école Nazareth et Louis-Braille comprend 9 élèves dont cinq présentent les caractéristiques énumérées précédemment.

c) Groupe-âge

Les élèves ont entre 9 et 12 ans dont:

2 avaient 9 ans au 30 septembre 1980
1 avait 10 ans au 30 septembre 1980
1 avait 11 ans au 30 septembre 1980
1 avait 12 ans au 30 septembre 1980.

Sexe

Le groupe comprend 2 filles et 3 garçons.

d) Localisation des enfants en fonction de leurs pairs du secteur dit "régulier"

Les élèves sont inscrits dans une école spéciale pour handicapés de la vue. Cette école se situe dans les locaux d'un centre d'accueil pour handicapés de la vue.

e) Organisation humaine et physique de l'école

Il convient ici de décrire l'organisation physique et humaine de l'école Nazareth et Louis-Braille, milieu où sont inscrits au départ les élèves, et de l'école Louis de Frontenac, de la Commission scolaire Jacques-Cartier, milieu recevant.

Ecole Nazareth et Louis-Braille

L'organisation humaine et physique de l'école Nazareth et Louis-Braille étant assez complexe, il convient de consulter un extrait du document interne "Plan d'organisation, 1980-81" qui apparaît à l'annexe 1.

Ecole Louis de Frontenac

Organisation physique

12 locaux de classe
1 gymnase
1 salle des professeurs
1 local d'arts plastiques et d'arts rythmiques
1 local pour la formation morale.

Organisation humaine

1 Directrice
13 pédagogues-titulaires de classe
1 infirmier (1 jour/semaine)
1 travailleur social (sur demande)
1 psychologue (sur demande)
1 orthopédagogue (plein temps)
3 spécialistes: éducation physique
arts plastiques
arts rythmiques

350 enfants de niveau pré-maternelle à 6^{e} année.

f) Nombre d'intervenants, identification des fonctions et fréquence de leurs interventions

Ecole Nazareth et Louis-Braille

Intervenants	Fonctions	Fréquence des interventions
Pédagogue	Titulaire de la classe	28 périodes/ semaine
Spécialiste	Enseignement de la musique	2 périodes/ semaine
Spécialiste	Enseignement des arts plastiques	3 périodes/ semaine
Spécialiste	Enseignement de l'éducation physique	1 période/ seraine
Orthopédagogue	Personne-ressource à l'enfant	au besoin

Ecole Louis de Frontenac

Intervenants	Fonctions	Fréquence des interventions
Pédagogue	Titulaire de la classe	Horaire rég. d'enseignement
Spécialiste	Enseignement de l'éducation physique	1 période/ semaine
Spécialiste	Enseignement des arts plastiques	1 période/ semaine
Spécialiste	Enseignement formation morale	3 périodes/ semaine
Spécialiste	Enseignement arts rythmiques	1 période/ semaine
Orthopédagogue	Personne-ressource à l'enfant	au besoin

Les tableaux, qui précèdent, présentent l'ensemble des intervenants pour chacun des groupes-classes pris séparément.

Au niveau du projet même d'intégration, il n'y a que les deux titulaires de classe (celle de la 4e année de l'école Louis de Frontenac et celle de la 4e année de l'école Nazareth et Louis-Braille) qui sont intervenues auprès des élèves.

Dans le cadre du projet, c'est-à-dire lorsque les deux groupes d'enfants étaient réunis, la fréquence de leurs interventions a été, au départ, en décembre 1980, de 1/2 journée par semaine, et, à la fin de l'année académique 1980-1981, de deux 1/2 journée par semaine.

A ces intervenantes se sont ajoutées la personne-ressource qui a travaillé 5 jours/semaine au niveau du projet de recherche et le chercheur qui y a travaillé 8 heures/semaine.

Les fonctions de la personne-ressource étaient:

- planifier avec l'équipe de recherche et préparer les activités sociales et pédagogiques
- préparer les matériaux requis
- participer aux activités
- recueillir les données pertinentes au projet de recherche à l'aide des moyens d'évaluation
- préparer les rencontres de planification de l'équipe de recherche
- établir et maintenir des contacts avec les parents des enfants handicapés visuels
- rencontrer mensuellement le Comité de Parents de l'école Nazareth et Louis-Braille et faire rapport de l'évolution du projet
- tenir les enseignants de l'école Nazareth et Louis-Braille au courant de l'expérience en cours
- rechercher et vulgariser l'information nécessaire à l'équipe et aux parents.

Les fonctions du chercheur étaient:

- élaboration du plan expérimental
- recherche d'instruments d'évaluation
- compilation et analyse des résultats
- rédaction des rapports de recherche
- rencontres hebdomadaires avec la personne-ressource.

g) Assiette horaire

ECOLE NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

Classe de 4e année

	8:30	9:00	10:15	11:00	12:45	13:30	2:30
Lundi	Catéchèse	Braille (3) Français	Français	Anglais	Math.	Math.	Arts
Mardi	Natation	Braille (2) Français	Français	Anglais	Math.	Math.	Musique
Mercredi	Catéchèse	Arts	Français Dén.fl.(1)	Français	Education Physique	Math.	Sciences
Jeudi	Musique	Math.	Braille (3) Français Dén.fl.(1)	Anglais	Français	Français	Sciences
Vendredi	Arts	Français	Français	Anglais	Math.	Math.	Français

ECOLE LOUIS DE FRONTENAC

Classe de 4e année

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8:45 à 9:35	Français	Education Physique	Français	Français	Arts rythmiques
9:35 à 10:20	Français	Français	Arts plastiques	Examen	Français
10:20 à 10:35	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation
10:35 à 10:50	Bibliothèque	Bibliothèque	Bibliothèque	Bibliothèque	Bibliothèque
10:50 à 11:30	Catéchèse	Catéchèse	Français	Catéchèse	Français
12:55 à 2:10	Math.	Math.	Math.	Math.	Français Math.
2:10 à 2:25	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation	
2:25 à 3:30	Sciences humaines	Sciences humaines	Sciences naturelles	Sciences naturelles	

g) Facteurs géographiques

Trois des élèves sont externes à la région de Montréal et pensionnaires au Centre d'Accueil:

- un enfant provenant de St-Dominique (comté de Bagot), région rurale
- un enfant provenant de Bellefeuille, région rurale
- un enfant provenant de Gatineau, région rurale.

Les deux autres élèves sont de la région de Montréal et bénéficient du transport scolaire; la distance parcourue est de 10 kilomètres.

Par ailleurs, pour l'expérience d'intégration, les enfants se rendent à pied (5 minutes de marche) de l'école Nazareth et Louis-Braille à l'école Louis de Frontenac.

h) Entente de service avec le Ministère des Affaires sociales

Il y a une entente de services entre la Commission scolaire régionale de Chambly et l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

4.2 Les objectifs de la recherche

Ce projet vise l'intégration progressive d'enfants handicapés de la vue de cécité totale ou fonctionnellement aveugles dans une classe régulière, à l'élémentaire.

Plus précisément deux groupes-classes sont appelés à vivre des expériences communes, une classe régulière et une classe d'enfants handicapés visuels (dont cinq sont de cécité totale ou fonctionnellement aveugles).

Par intégration on entend:

- une intégration sociale, c'est-à-dire que des enfants handicapés de la vue de cécité totale ou fonctionnellement aveugles vivent des relations interpersonnelles positives avec des enfants voyants et fonctionnent dans un milieu scolaire régulier
- une intégration pédagogique, c'est-à-dire que des enfants handicapés de la vue de cécité totale ou fonctionnellement aveugles vivent des situations pédagogiques qui s'inscrivent dans un environnement scolaire régulier et qui sont adaptées à leur handicap.

Par intégration progressive, on entend que les enfants handicapés visuels de cécité totale ou fonctionnellement aveugles vivent de plus en plus

d'expériences, partagent de plus en plus d'activités avec les enfants voyants dans l'école de ces derniers.

Etapes de réalisation

Septembre-octobre

1. Recherche, sélection, constitution de l'équipe du projet-pilote.
2. Choix des enfants handicapés visuels de cécité totale ou fonctionnellement aveugles.
3. Choix de l'école régulière.

Novembre-décembre

4. Rencontre du Comité de Parents et des parents des enfants handicapés concernés.
5. Préparation des enfants handicapés visuels et voyants à l'expérience.
6. Détermination des activités communes pour les mois de novembre et décembre. Détermination de leur durée et de leur fréquence.
7. Préparation des activités communes et du matériel pédagogique.
8. Présentation des activités communes.
9. Evaluation du fonctionnement du projet.
10. Choix d'instruments de mesure.
11. Rédaction du rapport d'étape.

Janvier-juin

12. Détermination des activités, de leur fréquence et de leur durée pour chacune des étapes (activités dont la fréquence et la durée iront en augmentant d'étape en étape).

13. Rencontre mensuelle avec le Comité de Parents pour les tenir au courant de l'évolution et du déroulement du projet.

14. Préparation des activités communes et du matériel pédagogique.

15. Présentation des activités communes.

16. Evaluation du rendement des enfants handicapés visuels à ces différentes activités.

17. Evaluation de l'ensemble du projet.

18. Rédaction du rapport final.

4.3 Hypothèses posées

On ne peut véritablement parler d'hypothèses dans ce projet. On doit plutôt parler d'idées directrices qui se formulent comme suit:

- les enfants handicapés visuels de cécité totale ou fonctionnellement aveugles peuvent établir des relations interpersonnelles significatives avec des enfants voyants dans un contexte d'intégration progressive à une classe régulière

- les enfants handicapés visuels de cécité totale ou fonctionnellement aveugles peuvent, dans des activités réalisées dans un contexte d'intégration à une classe régulière, atteindre un niveau de rendement comparable à celui dont ils ont fait preuve dans le contexte d'une classe spéciale; ceci n'est possible que dans la mesure où les activités sont adaptées aux enfants handicapés visuels.

4.4 Elaboration du modèle d'intervention

Les différentes interventions menées dans le cadre de ce projet-pilote sont de niveaux pédagogique et social.

Au plan pédagogique

Compte tenu que le handicap des enfants de ce projet est visuel, l'on doit privilégier les autres modalités sensorielles.

De plus, on ne peut, pour illustrer ou expliciter une consigne, ou fournir une explication, recourir au tableau noir ou à tout autre moyen qui suppose un degré de vision minimal.

Au-delà de ces principes qui s'appliquent à toute activité, certains autres s'ajoutent et sont particuliers à certaines matières.

En lecture et en écriture, les textes doivent être traduits en braille, et les handicapés visuels de cécité totale doivent écrire en braille.

En mathématiques, on doit prévoir que ces enfants travaillent à l'aide de prismes et de la tablette Taylor.

Les pages qui suivent font état des différentes activités présentées aux enfants, des objectifs de ces activités, de la modalité sensorielle impliquée dans la présentation ou la résolution de ces activités et de l'adaptation requise pour tenir compte du handicap visuel des enfants de ce projet.

Ces activités portent sur le français (lecture, grammaire, savoir écouter, savoir parler), les mathématiques et les sciences. Celles-ci visent l'acquisition du contenu académique d'une 4^{e} année.

Les modalités sensorielles et les adaptations apportées sont de niveau visuel (V), verbal (O), kinesthésique (K) ou olfactif (N).

	Objectif	Activité	Modalité	Adaptation
Français (Lecture)	- Savoir lire un texte à haute voix	lire un texte à haute voix	V.	Braille
	- Compréhension de texte	lire un texte et répondre à des questions	V.	Braille
	- Composition de texte	composer un texte	V.	Braille
	- Connaître le nom de différents métiers	exercices écrits	V.	Braille
	- Former des mots	en déplaçant les lettres d'un mot former d'autres mots	V.	Braille
(Savoir écouter)	- Nommer différents sports	reconnaître différents sports enregistrés sur cassette et choisir la bonne réponse parmi plusieurs	A.V.	Braille Présentation horizontale des réponses au choix
(Savoir parler)	- Savoir raconter une histoire	récit par les enfants d'une activité vécue pendant la dernière fin de semaine	A.	---

	Objectif	Activité	Modalité	Adaptation
Français (Grammaire)	- Connaissance de la règle "on" - "ont"	exercices écrits	V.	Braille
	- Connaissance de la règle "teur"- "trice"	trouver des noms qui changent de "teur" à "trice" au féminin	A.	---
		mettre des phrases écrites au tableau au féminin	V.	Dire les phrases écrites à voix haute
	- Accord des mots	dictée	A.	Pour correction, épeler les mots à voix haute
	- Connaître le pluriel des noms se terminant par "al" et "au"	exercices écrits	V.	Braille
	- Conjugaison de verbes	exercices écrits	V.	Braille
	- Analyse grammaticale	exercices écrits (3 phrases préparées à cet effet)	V.	Braille
	- Connaissance du "ou" et du "où"	texte écrit	V.	Braille
	- Trouver des synonymes et des antonymes	exercices écrits	V.	Braille

Objectif	Activité	Modalité	Adaptation
Mathématiques			
- Résoudre une série d'équations (+ − X)	exercices écrits	V.	Braille et tablette Taylor et prismes
- Résoudre des problèmes présentés oralement	exercices oraux	A.	---
- Connaissance des tables de de X	combat de tables	A.	---
	jeu de bingo	V.	Braille

	Objectif	Activité	Modalité	Adaptation
Sciences	- Connaître les propriétés de différentes poudres	expériences à réaliser avec différentes poudres	N.V. K.	---
	- Connaître les 4 groupes d'aliments	classer 40 aliments selon les 4 groupes de base	V.	Braille
	- Connaître les aliments nécessaires à une bonne santé	film	V.	---
	- Connaître certains aliments contenant des lipides	expériences	K.A.V.	Feuilles de notation traduites en braille
	- Connaître l'histoire et l'évolution d'un oeuf fécondé	exposé	A.	---
	- Connaître les caractéristiques de la poule	exposé	A.	---
	- Déterminer, parmi certains aliments ceux qui contiennent des glucides et/ou des protides	expériences	V.N.	Feuilles de notation traduites en braille

Au plan social

Les différentes interventions à ce niveau visent l'établissement de relations interpersonnelles significatives entre les handicapés visuels et leurs pairs voyants.

Elles touchent trois aspects: la répartition des élèves en classe, certaines activités spécifiques et les récréations.

En ce qui concerne la répartition des élèves, ceux-ci sont répartis par groupes de 4. Chaque groupe comprend 3 enfants voyants et 1 enfant handicapé visuel. Ceci n'implique toutefois pas que toutes les activités sont réalisées en équipe mais plutôt que les élèves de chacun des groupes sont physiquement rapprochés les uns des autres, c'est-à-dire que leurs pupitres sont collés les uns sur les autres.

Par ailleurs plusieurs activités spécifiques ont été menées.

Certaines de ces activités sont à caractère social:

- visite des écoles respectives
- "party" de Noël
- "party" de Pâques
- pièce de théâtre, film
- fête des élèves de l'école Louis de Frontenac sur l'alimentation: préparation et présentation à cette fête d'une mini-pièce de théâtre par certains enfants de 4^{e} année de Louis de Frontenac et de Nazareth et Louis-Braille
- visite d'un poulailler
- pique-nique
- sortie à la piscine
- activité portant sur l'identification de bruits qui perturbent une classe

D'autres activités visent plus précisément la connaissance des enfants handicapés visuels par les enfants voyants:

- visite du Centre d'Accueil Nazareth et Louis-Braille
- visite de AMEO, et présentation des aides techniques disponibles aux handicapés visuels

- explication du Braille, des prismes et de la tablette Taylor aux enfants voyants
- jeu de l'aveugle: les enfants voyants se déplacent en ayant un bandeau sur les yeux
- les handicapés visuels présentent par écrit certains traits de leur personnalité, et, chacun leur tour devant la classe, répondent aux questions que des enfants voyants leur posent.

Enfin d'autres activités ont pour but d'amener les handicapés visuels à mieux connaître les enfants voyants:

- interview d'enfants voyants, devant la classe, par les enfants handicapés visuels portant sur les traits de personnalité des premiers
- lecture et correction par les enfants handicapés visuels des textes écrits en braille par certains enfants voyants.

En plus de la répartition des élèves et de certaines activités spécifiques, une attention particulière a été portée aux récréations.

Par rapport à ce dernier aspect mentionnons qu'à Nazareth et Louis-Braille les élèves prennent rarement leurs récréations à l'extérieur. De plus, les jeux qu'ils pratiquent à ces occasions se font tout au plus par petit groupe (mississipi, discussion entre deux enfants...).

Par contre à Louis de Frontenac, les élèves vont, la plupart du temps, à l'extérieur prendre leur récréation. Ils y pratiquent surtout des jeux en grand groupe (ballon chasseur, balle au mur...).

Jugeant la distance entre ce que vivent les enfants handicapés visuels et les enfants voyants relativement grande, les interventions en ce qui a trait aux récréations visent, au niveau du projet, à amener les enfants de Nazareth et Louis-Braille à prendre leurs récréations à l'extérieur et à pratiquer des jeux en grand groupe.

Les enfants voyants sont invités à se joindre au jeu .

Les jeux choisis sont la "tague" et "le sorcier veut une couleur".

4.5 Evaluation du modèle d'intervention et d'organisation

a) Moyens d'évaluation

Mesure de l'intégration sociale

Pour mesurer l'intégration sociale des enfants handicapés visuels de cécité totale, un questionnaire sociométrique (Jones et al., 1972) est utilisé; celui-ci apparaît à l'annexe 2.

Notons que ce questionnaire ne permet d'évaluer que le niveau d'acceptation sociale des enfants handicapés visuels. Nous supposons que l'acceptation sociale, ou encore un niveau élevé d'acceptation sociale pour un enfant, traduit le fait qu'il a su établir des relations interpersonnelles significatives avec ses pairs voyants.

Suite à Jones et al. (1972), est considéré comme intégré socialement, accepté socialement ou encore comme ayant un niveau d'acceptation sociale élevé, l'enfant handicapé

visuel de cécité totale qui obtient un score (constitué par le nombre de fois qu'il est choisi par les enfants voyants) au questionnaire sociométrique au-delà de la médiane de la distribution des scores de l'ensemble des enfants voyants et des enfants handicapés visuels.

Mesure de l'intégration pédagogique

Le rendement des enfants handicapés visuels de cécité totale a été noté pour certaines des activités pédagogiques en français et en mathématiques.

Comme prévu précédemment, ces résultats seront comparés aux notes que les enfants ont obtenues lors de leur premier bulletin. Soulignons que la période couverte par ce bulletin n'impliquait pas d'activité d'intégration.

Ces résultats ainsi que différentes observations, de même que les adaptations requises pour chacune des activités effectuées pour

tenir compte du handicap visuel des enfants ont été compilés à l'aide d'une fiche d'observation qui apparaît en annexe 3.

Mesure de l'expérience d'intégration

Une entrevue a été menée avec chacun des enfants handicapés visuels de cécité totale dans le but de connaître leur propre appréciation de l'expérience.

Le questionnaire de cette entrevue apparaît à l'annexe 4. Certaines des questions sont tirées du travail de Voyer (1977).

b) Présentation des résultats et interprétation

L'intégration sociale

Les résultats au questionnaire sociométrique apparaissent à l'annexe 5.

Considérons, tel que présenté au tableau I, le nombre de choix que font les handicapés visuels de cécité totale et de cécité partielle par rapport à eux-mêmes et par rap-

port aux enfants voyants.

A toutes les questions positives (1 - 2 - 4 - 5 - 7 - 9) sauf à la dernière (10), c'est-à-dire aux questions d'acceptation sociale, plus de la moitié des choix des handicapés vont aux enfants voyants. Les enfants handicapés visuels ont donc tendance à choisir davantage les enfants voyants qu'à se choisir entre eux, et ce, en dépit du fait qu'ils ont passé plus de temps entre eux qu'avec leurs pairs voyants.

Par contre, aux questions de rejet social (3 - 6 - 8), les handicapés se choisissent davantage entre eux. En effet, sauf à la question 3, plus de la moitié de leurs choix se portent sur leurs pairs handicapés visuels.

Ces résultats semblent donc indiquer que les handicapés visuels préfèrent être avec des enfants voyants.

TABLEAU I

Nombre de choix par rapport aux voyants et aux handicapés visuels effectués par les handicapés visuels

Item du questionnaire	Nombre de choix d'enfants voyants	Nombre de choix d'enfants handicapés visuels
1. Inviter à sa fête	16	11
2. Manger avec...	17	10
3. Content si absent	15	12
4. Choisi comme capitaine au "kick-ball"	21	6
5. Aimerait jouer avec ...	18	9
6. Choisi dernier pour une course	10	17
7. Faire un travail de recherche avec...	15	12
8. Ne pas m'asseoir près de ...	11	16
9. Avoir de l'aide en lecture de...	16	11
10. Représentant de classe	12	15

Considérons maintenant les choix des enfants voyants.

Une remarque s'impose. Sur les 68 choix qu'ils portent aux handicapés visuels, 58 vont aux handicapés de cécité totale, et 10 seulement aux handicapés de cécité partielle.

Bien que ces derniers soient moins nombreux, la différence entre ces deux sous-groupes (5 enfants de cécité totale et 4 de cécité partielle) ne peut rendre compte de cet écart.

Il semble donc que les enfants voyants ont davantage tendance à accepter socialement les enfants de cécité totale que les enfants de cécité partielle.

Compte-tenu du fait que les idées directrices de ce projet ne traitent que des enfants aveugles, il se peut qu'un effet Rosenthal ait pu jouer.

Au-delà de cette remarque, peut-on dire que un ou des enfants aveugles ont été acceptés

socialement par les enfants voyants?

Le tableau II présente le nombre de sujets handicapés visuels de cécité totale dont le score (constitué par le nombre de fois qu'un sujet est choisi par ses pairs voyants) est au-dessus, équivalent ou en-dessous de la médiane pour chacune des questions.

De ce tableau il ressort qu'un sujet, à 6 des 7 questions positives (c'est-à-dire d'acceptation sociale), les questions 1 - 2 - 4 -5 - 7 - 9 - 10, obtient un score au-dessus de la médiane, et qu'à trois de ces questions, 1 autre sujet a de tels scores.

Par rapport aux questions de rejet (3 - 6 - 8), un seul sujet obtient, à une seule de ces questions (6), un score au-dessus de la médiane. Notons que ce sujet est celui qui a obtenu des scores élevés aux 6 questions positives. Aux questions 3 et 8, aucun des sujets aveugles n'est choisi une seule fois par ses pairs voyants.

TABLEAU II

Statut sociométrique des enfants handicapés visuels de cécité totale

Item du questionnaire	Nombre de sujets au-dessus de la médiane	Nombre de sujets dont le score est équivalent à la médiane	Nombre de sujets en-dessous de la médiane	Aucun choix (score 0)
1. Inviter à sa fête	1	1	3	1
2. Manger avec...	2	-	3	1
3. Content si absent...	-	5	-	5
4. Choisi comme capitaine au "kick-ball"	1	-	4	4
5. Aimerait jouer avec...	2	-	3	2
6. Choisi dernier pour une course	1	2	2	2
7. Faire un travail de recherche avec...	2	1	2	0
8. Je n'aimerais pas m'asseoir près de...	-	5	-	5
9. Avoir de l'aide en lecture de...	-	2	3	2
10. Représentant de classe	1	1	3	3

Il apparaît donc que 2 sujets sur 5 atteignent un niveau d'acceptation sociale élevé et qu'aucun des cinq sujets n'est véritablement rejeté socialement par ses pairs voyants. Qui plus est, ces derniers ne font pratiquement pas de choix de rejet des enfants handicapés visuels de cécité totale.

Quelles sont les caractéristiques des sujets handicapés visuels de cécité totale que les enfants voyants choisissent?

Parmi les 3 garçons et 2 filles aveugles ce sont les deux filles qui obtiennent les statuts sociaux élevés. Aucun des garçons ne parvient à être véritablement accepté socialement par les enfants voyants.

Par ailleurs, tel qu'indiqué au tableau III, les enfants voyants ont tous (sauf à une occasion) choisi des enfants aveugles de même sexe qu'eux.

TABLEAU III

Sexe de l'enfant voyant qui choisit
et de l'enfant aveugle qui est choisi

	F - F	G - G	G - F	F - G
Q_1	9	2	0	0
Q_2	9	2	0	0
Q_3	0	0	0	0
Q_4	3	0	0	0
Q_5	9	1	0	0
Q_6	3	0	0	1
Q_7	6	4	0	0
Q_8	0	0	0	0
Q_9	4	1	0	0
Q_{10}	3	1	0	0

F G fille ou garçon voyant

F G fille ou garçon aveugle

Ceci indique donc que ce sont les filles handicapées visuelles de cécité totale qui ont été véritablement acceptées socialement et qu'elles l'ont été uniquement par les filles voyantes.

Autre caractéristique des sujets aveugles qui ont des scores d'acceptation sociale élevés, c'est qu'ils ont des rendements au plan académique qui diffèrent. En effet, si on considère leur rendement au plan académique, plus précisément leur rendement au bulletin de novembre tel qu'indiqué au tableau IV, il apparaît qu'une des filles (le sujet # 2) obtient les meilleures notes parmi les enfants handicapés visuels de cécité totale alors que l'autre fille (le sujet # 5) est 4^{e} en français (savoir lire), 3^{e} en français (savoir écrire) et 3^{e} en mathématiques.

Ceci indique que, parmi un groupe d'enfants aveugles qui vivait une expérience d'intégration, ceux qui ont un niveau d'acceptation sociale élevé ne sont pas nécessairement

ceux qui sont les plus forts au plan académique.

De ces considérations il ressort donc que, dans cette expérience:

- Les enfants handicapés visuels de cécité totale et de cécité partielle semblent, de façon générale, préférer être avec des enfants voyants qu'entre eux.
- Les enfants handicapés visuels de cécité totale sont mieux acceptés socialement que les enfants handicapés visuels de cécité partielle.
- 2 enfants handicapés visuels de cécité totale sont véritablement acceptés socialement.
- Ce sont les filles du groupe de handicapés visuels de cécité totale qui obtiennent les niveaux d'acceptation sociale élevés.
- Ces filles n'obtiennent pas nécessairement, parmi les enfants handicapés visuels de cécité totale, les notes les plus élevées au plan académique.

- Ce sont en grande majorité les filles voyantes qui ont choisi les enfants handicapés visuels de cécité totale.

L'intégration pédagogique

Le tableau IV présente les résultats en français (savoir lire, savoir écrire) et en mathématiques des enfants handicapés visuels de cécité totale au bulletin de novembre et à certaines des activités réalisées dans le cadre du projet d'intégration.

Considérons que ces notes sont similaires si l'écart entre elles n'est pas plus grand que 10.

Par ailleurs considérons comme intégré au plan pédagogique l'élève qui obtient aux activités du projet au moins 2 notes similaires ou supérieures à celles de son bulletin de novembre.

En fonction de ces critères, il apparaît que 3 élèves (les sujet 1 - 2 - 5) peuvent être

considérés comme intégrés au plan pédagogique.

Par contre chez les 2 autres sujets (3 - 4), toutes leurs notes sont plus faibles aux activités du projet qu'à leur bulletin de novembre.

Il semble donc que sur le plan pédagogique 3 enfants handicapés visuels de cécité totale se sont intégrés.

TABLEAU IV

Résultats des enfants handicapés visuels
de cécité totale en français et en mathématiques

Sujet	1	2	3	4	5
Français	(1) (2)				
Savoir lire	70 (87)	79 (96)	69 (54)	63 (46)	65 (40)
Savoir écrire	74 (58)	89 (92)	60 (43)	62 (48)	70 (69)
Mathématiques	50 (71)	90 (71)	78 (64)	45 (29)	55 (50)

(1) Le premier chiffre indique le résultat obtenu au bulletin de novembre.

(2) Le second chiffre entre parenthèses indique le résultat obtenu aux activités menées dans le cadre du projet.

Il demeure toutefois que, de façon générale, les handicapés ont fait preuve de lenteur à réaliser les exercices proposés, et que souvent ils n'ont pu les terminer et cela, même si on leur accordait du temps supplémentaire.

A cet égard notons que les handicapés visuels avaient à s'adapter à un type d'enseignement qui leur était peu familier. Alors qu'à Nazareth et Louis-Braille l'enseignement se fait surtout sur un plan individualisé, à Louis de Frontenac il n'est pas réalisé de cette façon. Aussi la rapidité à résoudre un exercice est-elle possiblement moins importante à Nazareth et Louis-Braille qu'à Louis de Frontenac. Ceci pourrait rendre compte, dans une certaine mesure, de cette lenteur des handicapés visuels.

Il semble toutefois que calculer avec des prismes et la tablette Taylor soit plus long qu'avec du papier et un crayon étant donné que dans le premier cas, les enfants n'ont

pas constamment sous les yeux toutes les données du problème. Il en est de même en français.

En ce sens cette caractéristique ne serait pas unique aux élèves de ce projet. Comme le souligne Hanninnen (1975), les enfants handicapés visuels prennent plus de temps, de façon générale, que les enfants voyants à réaliser des activités académiques.

Mesure de l'expérience d'intégration

Pour connaître l'évaluation que faisaient les enfants handicapés visuels de cécité totale de l'expérience d'intégration, une entrevue a été réalisée avec chacun d'eux.

Ces entrevues ont été menées par Jocelyne Boucher qui en a également compilé les résultats.

1. Quelles sont les matières scolaires que tu aimes le plus?

   Les sujets ont mentionné plus d'une matière dans leurs réponses. Les préférences sont: français, 4 élèves; natation, 3 élèves; mathématiques, 2 élèves; musique, 1 élève; catéchèse, 1 élève.

2. Quelles sont les matières que tu aimes le moins?

   Des matières faisant partie du programme de français sont mentionnées par 5 élèves soit: conjugaison, dictée, texte, grammaire, braille. Les mathématiques, 2 élèves; la musique, 1 élève.

3. Est-ce que cela te pose des problèmes particuliers d'aller à l'école avec d'autres élèves n'ayant pas de difficulté de la vue?

   Non, 4 élèves; oui, 1 élève, "c'est que les voyants sont plus rapides".

4. Peux-tu réaliser les différentes activités alors que nous travaillons à Louis de Frontenac?

   Oui, 2 élèves; "parfois des difficultés", 3 élèves (enfants trop "tannants", un enfant dit qu'il n'arrive pas à finir les activités où il y a des textes).

5. Préférerais-tu suivre toujours des cours seulement avec des élèves ayant des troubles de la vue?

   Tous disent non, ils veulent continuer à rencontrer des enfants voyants.

6. Quelles sont les matières scolaires qui causent le plus de difficultés à quelqu'un qui a des troubles de la vue?

   Français, 3 élèves; mathématiques, 2 élèves; aucune matière, 1 élève; toutes les matières puisqu'il ne voit pas, 1 élève.

7. Est-ce que tu t'entends bien avec tes camarade de classe?

de Nazareth et Louis-Braille? Oui, 5 élèves.

de Louis de Frontenac? Oui; quelques garçons sont tannants, 3 élèves.

8. Si tu avais un reproche ou une critique à leur formuler, quel serait-il?

aux élèves de Nazareth et Louis-Braille?

Des mésententes individuelles ressortent plutôt que des reproches à l'ensemble des élèves; 1 élève dit que ça va bien.

aux élèves de Louis de Frontenac?

4 élèves mentionnent que le fait que les enfants ne se taisent pas quand le professeur le demande est très fatigant.

1 élève avoue que des paroles telles, "Aie l'aveugle, avance plus vite", le blessent profondément.

9. Qu'est-ce qui te déplaît le plus quand tu vas à Louis de Frontenac?

- la récréation, "toujours le même jeu"
- travailler en équipe, "les enfants sont tannants"

- les textes "on n'a pas assez de temps"
- le fait que les enfants ne se taisent pas
- se faire bousculer

10. Qu'est-ce que tu aimes le plus quand on va à Louis de Frontenac?

2 élèves: le savoir-écouter

1 élève : les films à compléter

1 élève : quand quelqu'un l'aide

1 élève : les expériences en sciences et en catéchèse.

11. Trouves-tu que l'on a passé trop de temps dans la classe des voyants?

Tous les élèves déclarent n'être pas allés trop souvent à l'école des voyants. 1 élève dit que nous devrions y aller une journée complète, manger à l'Institut le midi et retourner en après-midi afin de retrouver ses amies et jouer avec elles.

. Préférerais-tu être tout le temps à Louis de Frontenac?

3 élèves: non — 2 jours/semaine: 1 enfant; 1 jour/semaine : 1 enfant

2 élèves: oui — toute la semaine

12. Voudrais-tu refaire, l'an prochain la même expérience?

    Oui: 5 élèves

13. Quelles sont les améliorations à apporter?

    2 élèves: faire plus de mathématiques

    1 élève : les enfants voyants rient de nous

14. Est-ce que l'expérience de cette année t'a apporté quelque chose?

    Tous s'entendent pour dire que cette expérience leur a permis de se faire des amis, de connaître d'autres enfants, que plusieurs enfants étaient gentils avec eux. 1 élève s'est aperçu qu'elle avait acquis de la vitesse, ce dont elle est très fière.

Interprétation et discussion des résultats

Reprenons les idées directrices de ce projet pour voir dans quelle mesure elles se sont réalisées.

La première est à l'effet que des enfants handicapés visuels de cécité totale peuvent établir des relations interpersonnelles significatives avec des enfants voyants.

Pour pouvoir affirmer que les enfants aveugles parvenaient à établir de telles relations, nous avons postulé qu'ils devaient avoir un niveau d'acceptation sociale élevé.

Il apparaît que 2 sujets seulement sont parvenus à atteindre un tel niveau.

Il faut préciser que ce sont les filles aveugles qui sont acceptées socialement.

Par ailleurs il ressort que ce sont surtout des filles voyantes qui ont choisi les enfants handicapés visuels de cécité totale.

Cette idée directrice n'est donc vérifiée qu'avec les filles handicapées visuelles de cécité totale.

Toutefois si les 3 garçons, les 3 autres sujets, n'atteignent pas un niveau d'acceptation sociale élevé, il demeure qu'ils ne sont pas rejetés par les enfants voyants.

De plus, de façon générale, les choix d'acceptation sociale des handicapés visuels de cécité totale et de cécité partielle vont davantage à leurs pairs voyants qu'à leurs pairs handicapés. Ils se rejettent aussi davantage entre eux qu'ils ne rejettent les enfants voyants.

Compte-tenu de ces résultats, il semble que, si chez les garçons handicapés visuels de cécité totale, on ne peut véritablement parler de leur réussite à établir avec ces derniers des relations interpersonnelles significatives, les garçons semblent, à tout le moins, vouloir amorcer un processus en ce sens.

Toutefois tel qu'il ressort des réponses aux questions 7 et 8 de l'entrevue, certains garçons semblent particulièrement sensibles aux commentaires des enfants voyants qui dénotent une certaine incompréhension des difficultés de l'enfant aveugle. Un garçon dit que des commentaires tels "aie l'aveugle, va plus vite" le blessent profondément"; un autre a l'impression que les voyants rient des aveugles.

Une démarche d'intégration demande, au départ, de la part des voyants une compréhension et un respect des efforts des handicapés visuels.

De la part de ces derniers, l'intégration exige qu'ils apprennent à se bâtir des mécanismes de défense devant de tels commentaires et surtout à se défendre dans des situations qui leur apparaissent discriminatoires.

Au-delà de cette première idée directrice, il apparaît également que les 2 filles,

qui atteignent un niveau d'acceptation sociale élevé, le font indépendamment de leurs résultats académiques. En effet, parmi les 5 sujets handicapés visuels de cécité totale, une de ces filles obtient les notes les plus fortes alors que l'autre se situe 3^{e} avec des notes relativement faibles.

Ceci va, en autant que l'intégration sociale est concernée, à l'encontre de l'idée qui prévaut chez certains enseignants de l'école Nazareth et Louis-Braille à l'effet que pratiquement seuls les premiers de classe peuvent être intégrés.

La deuxième idée directrice a trait à l'intégration pédagogique. Rappelons-la: les enfants handicapés visuels de cécité totale ou fonctionnellement aveugles peuvent, dans des activités réalisées dans un contexte d'intégration à une classe régulière de voyants, atteindre un niveau de rendement comparable à celui dont ils ont fait preuve dans le contexte d'une classe spéciale.

Il ressort de la comparaison de ces différents résultats que 3 enfants ont des notes à tout le moins similaires dans 2 des 3 matières retenues, les 2 autres ont des résultats inférieurs aux activités menées dans le cadre du projet d'intégration, à ceux qu'ils obtenaient à leur bulletin de novembre.

Il semble donc qu'une majorité des enfants handicapés visuels de cécité totale soit parvenue au but souhaité.

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, tous les enfants aveugles ont fait preuve de lenteur à réaliser les activités présentées dans le cadre du projet d'intégration.

Tel qu'il apparaît aux questions 3 et 14 de l'entrevue, si certains d'entre eux ont eu plus de mal à s'ajuster au rythme de travail des enfants voyants et à leur plus grande rapidité à exécuter les activités proposées, se sentant souvent pressés de

répondre à des questions sans avoir vraiment le temps de s'y pencher adéquatement, un sujet dit avoir profité de ce contexte pour améliorer sa rapidité d'exécution des activités.

Pour cet enfant, le projet semble lui avoir permis de pousser plus à bout ses possibilités (du moins c'est l'impression qu'elle en a) ce dont elle a pu tirer un certain degré de satisfaction personnelle et de valorisation.

Ces résultats ont été atteints dans un contexte d'intégration progressive.

Dans les faits, le temps d'intégration était, au départ, en décembre, de une demi- journée par semaine et, à la fin, en juin, de deux demi -journées par semaine.

S'il n'y avait pas comme tel de temps maximum d'intégration établi initialement, et bien que certains membres de l'équipe de recherche auraient souhaité une période

d'intégration hebdomadaire plus importante, il reste que les enseignantes ont manifesté des réticences et ne souhaitaient pas dépasser deux demi-journées par semaine.

Ces réticences étaient alimentées d'une part par des conditions matérielles:

- le nombre élevé d'élèves; 37 au total dont 9 handicapés visuels
- l'exiguité des locaux, 37 élèves dans un local qui devrait tout au plus en contenir une trentaine.
- la difficulté d'ajustement des horaires; les demi-journées d'intégration se faisaient surtout alors que les 2 enseignantes (chacune titulaire de leur classe respective) étaient les seules à intervenir auprès des enfants. Donc aucun spécialiste n'avait à intervenir au sein de l'expérience. Cela eut comme conséquence que les matières enseignées au moment de l'intégration se limitaient à celles enseignées par les titulaires (français, ma-

thématiques, sciences, catéchèse).

A ces conditions matérielles s'ajoutaient des facteurs d'ordre plus subjectif.

Si on acceptait volontiers d'investir à ce projet des énergies importantes, il reste que, au départ, on y croyait plus ou moins.

L'aspect pédagogique apparaissait à certains membres de l'équipe poser de sérieux problèmes. Par exemple, en mathématiques on voyait peu d'activités susceptibles d'être faites en commun, le matériel utilisé par les enfants voyants étant peu adaptés aux enfants aveugles, il faudrait se limiter à des combats de table ou à la résolution de problèmes raisonnés présentés oralement, et même là on hésitait. On craignait possiblement que les enfants aveugles, au départ plus faibles en mathématiques tel que mentionné dans l'étude de Leduc et Voyer (1978), se retrouvent en situation d'infériorité et par le fait même de déva-

lorisation personnelle.

Il faudrait aussi aux enseignantes, comme aux enfants, une période d'ajustements. Rappelons que les enseignants n'avaient jamais travaillé ensemble.

Tout cela fait qu'au départ celles-ci voyaient plus d'obstacles à la possibilité d'intégration que d'éléments en sa faveur.

Pourtant malgré ces réticences de la part des titulaires, il reste que les enfants handicapés visuels de cécité totale ont vécu de façon positive cette expérience et souhaitent pouvoir la poursuivre. A la question 11c de l'entrevue, aucun enfant ne dit vouloir être tout le temps à Nazareth et Louis-Braille; 4 des 5 enfants souhaitent même voir augmenter le temps d'intégration, 2 de ceux-ci voudraient une intégration complète. Cela dénote une évolution chez ces enfants qui interviewés en début d'année avouaient se sentir

anxieux face à une telle expérience.

Qu'en si peu de temps d'intégration on soit arrivé à de tels résultats nous semble mettre en relief le caractère positif de l'expérience.

5. IMPACT SOCIAL

5.1 Mesures prises pour informer les parents, les maîtres et les élèves de la nature et de la portée de ce projet

- les membres de l'équipe de recherche et d'intervention ont rencontré le Comité de Parents de l'école Nazareth et Louis-Braille pour leur présenter le projet (en annexe 5 apparaît le document utilisé pour cette présentation).

  Des démarches similaires ont été faites auprès du Comité de Parents de l'école Louis de Frontenac. Par ailleurs, la personne-ressource a rencontré mensuellement le Comité de Parents de l'école Nazareth et Louis-Braille pour le tenir au courant du développement du projet.

- Chaque parent d'enfant handicapé visuel a été contacté et mis au courant du projet.

- En ce qui concerne les enseignants, notons que ce projet a été élaboré avec les enseignants du second cycle de l'élémentaire de

l'école Nazareth et Louis-Braille. Les autres enseignants de cette institution et les enseignants de l'école Louis de Frontenac ont été mis au courant du projet. La personne-ressource a également fait part à ces gens de l'évolution du projet.

- Quant aux enfants, la personne-ressource de l'équipe de recherche a rencontré individuellement les enfants handicapés visuels pour obtenir leur avis sur le projet et l'enseignant de la classe de voyants a également consulté son groupe à ce sujet.

- Le personnel et la direction du Centre d'Accueil Nazareth et Louis-Braille ont également été mis au courant du projet.

- Enfin un document "vidéo" a été réalisé avec l'aide du Service audio-visuel de la Régionale de Chambly et présenté aux enseignants de l'école Nazareth et Louis-Braille et sera présenté aux parents ainsi qu'aux autres personnes mentionnées précédemment.

5.2 Attitude des parents, des maîtres et des élèves

- Réticent à une intégration individuelle, le Comité de Parents de l'école Nazareth et Louis-Braille s'est montré enthousiaste et a donné "son appui total et unanime" au projet. Le Comité de Parents de l'école Louis de Frontenac a également donné un avis très favorable.

- Les enseignants de l'école Nazareth et Louis-Braille, qui émettaient de sérieuses réserves à l'intégration d'un enfant dans son milieu d'origine, se sont montrés favorables au projet et suivent son évolution de près par l'intermédiaire de la personne-ressource. Les enseignants de l'école Louis de Frontenac se sont également montrés très intéressés par le projet.

- Les enfants de l'une et l'autre école se sont montrés très enthousiastes face au projet.

6. RECOMMANDATIONS

L'objectif de ce projet était de vérifier dans quelle mesure des enfants handicapés visuels de cécité totale ou fonctionnellement aveugles peuvent être intégrés à une classe régulière dans un contexte d'intégration progressif au début du second cycle de l'élémentaire.

L'expérience démontre que 2 des 5 enfants s'intègrent au plan pédagogique et au plan social et qu'un autre s'intègre au plan pédagoqique seulement. Les deux derniers sujets éprouvent des difficultés au plan pédagogique mais malgré cela, ils expriment le désir de poursuivre l'expérience. C'est donc dire que malgré ces difficultés ils n'ont pas vécu l'expérience de façon négative.

Ces résultats nous invite à recommander pour l'an prochain que l'expérience se poursuive.

Le but premier de l'intégration c'est de mettre l'enfant handicapé en situation où il apprendra à s'adapter au monde dit "normal" et à y fonctionner adéquatement tout comme à l'âge adulte il au-

ra non seulement à côtoyer des adultes dit "normaux" mais aussi à s'affirmer comme individu à l'intérieur de ce monde et à y prendre sa place. Aussi doit-il, dès le jeune âge, apprendre à s'intégrer à ce monde. Donc le but de l'intégration ne devrait pas se limiter à ce que l'enfant handicapé arrive à être accepté par ses pairs, par exemple, mais arrive à s'affirmer véritablement comme individu. Il y a là tout un secteur d'apprentissage dont le but à long terme est l'intégration totale de l'handicapé adulte à la société.

Au plan pédagogique cela nécessite une attention particulière pour que l'enfant arrive à être un agent actif de sa propre intégration et que, de la même façon qu'il doit se fixer comme objectif la réussite au plan scolaire par exemple, il doit arriver à se fixer la réussite de son intégration comme objectif personnel tout aussi important.

Concrètement cela nécessite que l'on alloue du temps de classe à des conversations ou à des discussions en groupe sur le pourquoi de la démarche d'intégration que l'on propose aux enfants; qu'on leur donne l'occasion d'exprimer leurs difficul-

tés, leurs anxiétés, leurs satisfactions aussi; qu'ils arrivent à travers cela à voir leur cheminement personnel.

De la même façon, il faut permettre aux enfants "normaux" la même démarche dans le sens inverse.

Il faut que les enfants "normaux" arrivent à un degré de compréhension plus grand des difficultés de l'autre, qu'ils arrivent à saisir en quoi l'intégration représente pour eux un secteur de toute première importance, qu'ils acquièrent le respect des efforts de l'enfant handicapé à s'intégrer, qu'ils arrivent non seulement à l'accepter ou à le tolérer mais,bien plus,à le soutenir dans sa démarche.

Il importe donc de créer des ateliers de discussion enfants aveugles - enfants voyants où de part et d'autre on sera à même d'exprimer comment on vit la situation d'intégration et de s'ajuster les uns aux autres.

Pour aider les enfants voyants à mieux saisir la réalité de l'enfant aveugle, on devrait multiplier

les activités de type "jeu de l'aveugle"; par exemple, quand les enfants mangent, quand ils jouent, quand ils travaillent. Prenons un exemple; les enfants aveugles se plaignent souvent que le fait que les voyants parlent ou chuchotent lors de certaines activités les empêchent eux de travailler. Il ne suffit pas de dire ou d'expliquer verbalement à l'enfant voyant que cela dérange la concentration auditive nécessaire à l'exécution des travaux pour l'enfant aveugle, il faut les mettre en situation où ils saisiront eux-mêmes ce que cela veut dire. Que l'on bande les yeux aux enfants voyants lors d'explications sur un exercice à faire et qu'on dise aux aveugles autour d'eux de chuchoter ou de parler entre eux, comme le font les voyants. Que l'on demande ensuite à ces derniers d'exécuter la tâche. Ceux-ci comprendront bien,qu'assaillis par toutes sortes de stimulations auditives en même temps ils ont perdu certaines explications et auront du mal à exécuter la tâche.

D'expériences de ce genre que l'on pourrait utiliser face aux plaintes des enfants aveugles qui seraient exprimées au moment des ateliers de dis-

cussion, les enfants voyants devraient acquérir un meilleur degré de compréhension et par la suite une plus grande attention à ces situations.

A partir de ces expériences de sensibilisation, les enfants voyants pourront arriver à être sensibles au vécu de l'autre, qu'il soit aveugle ou non. En ce sens une telle expérience d'intégration peut s'avérer pour eux d'une grande richesse.

Si ces préoccupations existaient déjà au niveau du projet, elles doivent être poussées de façon beaucoup plus systématique, de sorte que l'on perçoive à travers la démarche même de l'intégration un secteur d'apprentissage en soi.

Nous pensons que le rôle de la personne ressource devrait être axé de façon prioritaire sur ces aspects psychologiques et sociaux de l'intégration. Ce serait par exemple de se charger de la préparation et de l'animation de tels ateliers de discussion ou d'autres exercices du genre à inventer. Il faudrait cependant que les enseignants soient présents au moment de telles discussions, soit à titre d'observateurs ou soit à titre d'in-

tervenants lors de certaines rencontres.

Ceci implique qu'il faudrait augmenter le temps d'intégration, à tout le moins d'une demi-journée par semaine pour la session prochaine.

Certaines données du questionnaire sociométrique semblent indiquer que les enfants de cécité partielle ont peut-être plus de mal à s'intégrer que les autres enfants handicapés visuels. Il faudra accorder à cela une attention particulière.

Au plan pédagogique il faudra continuer les efforts d'ajustement et d'adaptation de l'enseignement avec une attention spéciale aux 2 enfants qui semblent y éprouver plus de difficultés.

Quant aux conditions matérielles, il serait souhaitable qu'un local permanent soit à la disposition des enfants handicapés visuels à l'école Louis de Frontenac où ils pourraient exercer certaines de leurs activités régulières. Cela pourrait assurer une présence plus longue au sein de l'école et favoriser chez les titulaires des contacts plus réguliers, plus soutenus. Cela favori-

serait aussi l'intégration graduelle des enfants handicapés à l'école Louis de Frontenac comme telle. Il faudrait aussi un local plus grand pour la classe d'intégration.

7. REFFRENCES

JONES, R.L., LAVINE, K., SHELL, J. (1972
Blind Children Integrated in Classrooms With Sighted Children: A Sociometric Study
The New Outlook for the Blind, 66, 3, 75-80

HANNINNEN, K. (1975)

Teaching the visually handicapped
Columbus: Ohio, Charles E. Merrill Publishing Company

LEDUC, A., VOYER, J.P. (1978)

Les difficultés scolaires des handicapés de la vue
Charlesbourg: Commission régionale Jean-Talon
(Compte-rendu de recherche ronéotypé)

VOYER, J.P. (1977)

Evaluation par les handicapés de la vue du modèle et de la réalité de leur intégration au système scolaire régulier
Charlesbourg: Commission régionale Jean-Talon
(Compte-rendu de recherche ronéotypé)

8. SOMMAIRE DU PROJET

Ce projet vise l'intégration sociale et pédagogique d'un groupe d'enfants handicapés visuels de cécité totale ou fonctionnellement aveugles dans une classe régulière, à l'élémentaire. De plus c'est dans un contexte d'intégration progressive que s'inscrit ce projet.

Les résultats de l'expérience sont mesurés à l'aide d'un questionnaire sociométrique, des notes attribuées pour certaines des activités académiques menées dans le cadre du projet et d'une entrevue réalisée avec chacun des enfants handicapés visuels de cécité totale ou fonctionnellement aveugles.

9. BUDGET *

9.1 Coût autorisé par le Ministère .....

9.2 Coût réel avec détail des dépenses

a) Dépenses encourues par la Commission scolaire .....

b) Dépenses effectuées en vertu des sommes autorisées par le Ministère de l'Education .....

(*) Le mode de financement de notre commission scolaire ne nous permet pas d'établir, à ce moment de l'année, le coût réel du projet.

10. IDENTIFICATION

Nom du responsable du projet:

Jean-Marc Bérubé

Nom du chercheur engagé par la commission scolaire et rédacteur de ce rapport:

Robert Doré

Signature du Directeur Général: _____

Date: 7 août 1981

ANNEXE 1

Plan d'organisation de l'école Nazareth et Louis-Braille

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY

ECOLE NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

PLAN D'ORGANISATION

1980-81

Longueuil,
80-01-15

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1- DESCRIPITON DE LA CLIENTELE

1.1 Caractéristiques de cette clientèle

1.2 Clientèle 1980-81

2- REGIME PEDAGOGIQUE ET OBJECTIF

2.1 Le régime pédagogique

2.2 Les objectifs spécifiques 1980-81

2.2.1 Au plan global de l'école

2.2.2 Au primaire

2.2.3 Au secondaire

2.2.4 Pour les services itinérants

3- RESSOURCES HUMAINES

3.1 Les ressources humaines

ANNEXE I

Documentation sur les services itinérants

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I

Distribution de la clientèle 1979-80 par degré de scolarisation selon le handicap visuel fonctionnel

TABLEAU II

Projection de la clientèle 1980-81 par degré de scolarisation selon le lieu d'inscription

TABLEAU III

Nouvelles inscriptions 1979-80 selon le(s) handicap(s)

TABLEAU IV

Maquette du niveau primaire(secteur régulier)

TABLEAU V

Maquette du niveau primaire(secteur adaptation)

TABLEAU VI

Maquette du niveau secondaire(secteur régulier)

TABLEAU VII

Maquette du niveau secondaire(secteur adaptation)

TABLEAU VIII

Organisation de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille

TABLEAU IX

Shéma des ressources humaines

INTRODUCTION

L'Ecole québécoise, Enoncé de politique et Plan d'action*, pour ce qui a trait à la clientèle de l'adaptation scolaire et de ses droits à l'éducation, insiste sur une triple accessibilité. Accessibilité à l'école publique, à une éducation de qualité et à l'éducation dans le cadre scolaire le plus normal possible constituent les orientations fondamentales devant garantir le droit pour l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage à un développement optimal de leurs potentialités.

C'est en s'inspirant de ces orientations que l'Ecole Nazareth et Louis-Braille a élaboré dans le présent document son Plan d'organisation pour l'année scolaire 1980-81. Toutefois, ce n'est pas sans être conscient des limites et des impondérables de la situation actuelle que nous avons accepté d'élaborer notre planification pour la prochaine année scolaire. A ce chapitre qu'il nous suffise d'énumérer les contraintes suivantes:

- Echéancier encore incertain de l'application des nouvelles grilles horaire et matière apparaissant dans l'Ecole québécoise;
- Une nouvelle convention collective devra normalement régir l'affectation et la distribution de la tâche des enseignants pour la prochaine année scolaire;

---

* Ministère de l'Education du Québec, Editeur officiel du Québec 1979, pp. 63 à 71

- Après deux ans d'analyse et de recherche l'Ecole Nazareth et Louis-Braille devrait, selon toute vraisemblance, se retrouver à l'intérieur de lieux physiques différents et possiblement sous une structure administrative autre*;

- L'intégration de certains élèves dans leur école d'origine et la rentrée des nouvelles inscriptions suite au dépistage dans les écoles régulières entraîneront nécessairement une fluctuation** de clientèle en septembre 1980;

- Les premières conclusions des projets pilotes touchant la clientèle handicapée de la vue nous parviendront dans les prochains mois. Il nous est impossible pour le moment de prévoir les implications d'opérationnalisation des recommandations les plus pertinentes.

Ces diverses contraintes nous incitent donc à prévoir notre planification dans une perspective d'un statu quo qui, sans être absolu, ne tiendra compte que des modifications les plus réalistes. Le départ des élèves de Secondaire V,*** l'inscription d'une clientèle présentant de plus en plus des handicaps associés et le développement des services itinérants font partie de ces considérations évidentes.

---

* Une étude conduite par le service éducatif a amené cinq(5) hypothèses de localisation de la clientèle et des services; cf. Devis pédagogique, rapport final.

** L'expérience des années antérieures démontre que cette fluctuation ne devrait pas dépasser plus ou moins six(6) élèves.

*** Cinq élèves termineront leur Secondaire V en juin 1980.

C'est ainsi que ce document s'articulera à partir d'une description de la clientèle. Nous établirons par la suite le régime pédagogique de même que les objectifs spécifiques. Les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation permettront finalement de se faire une idée globale des besoins identifiés pour la clientèle handicapée de la vue d'âge scolaire du secteur ouest du Québec.

1- DESCRIPTION DE LA CLIENTELE

1.1 Caractéristiques de cette clientèle

La clientèle de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille se définit à partir des difficultés rencontrées dans son fonctionnement visuel au niveau scolaire en milieu régulier. Il est impossible à notre avis d'établir des critères absolus d'acuité visuelle permettant de justifier une inscription à l'école spécialisée.

Au plan pédagogique, des considérations d'ordre fonctionnel doivent nécessairement accompagner les données médicales d'acuité et de champs visuels. A cet effet, une demande d'admission doit toujours être accompagnée, en plus des données ophtalmologiques*, d'observations de la part de la commission scolaire d'origine démontrant l'incapacité pour l'élève de poursuivre ses apprentissages sans un support spécialisé de base ou d'appoint.** Aux fins de l'enseignement, notre clientèle se compose de deux catégories d'élèves définies à partir de la technique d'apprentissage utilisée:

Fonctionnellement aveugle: l'élève qui doit utiliser le braille pour lire et écrire même s'il possède un reste de vision lui permettant de se diriger et de percevoir certains éléments de l'environnement; ces

---

* En principe, un cas sera admissible à l'école spécialisée si l'acuité visuelle est inférieur à 6/60 et en service itinérant si l'acuité visuelle est inférieur à 6/21.

** Par support spécialisé de base, nous entendons les services fournis aux élèves fréquentant l'Ecole Nazareth et Louis-Braille;
Par support spécialisé d'appoint, nous entendons les services fournis aux élèves intégrés dans l'école régulière.

cas représentent 62% de la clientèle et se retrouvent en grande majorité à l'école spécialisée.

Fonctionnellement voyant: l'élève qui, avec ou sans prothèse visuelle, utilise des techniques de communication(lecture et écriture) basées sur l'imprimé traditionnel; ces cas représentent 38% de la clientèle.

Il importe de souligner que pour l'année scolaire 1979-80* sur une clientèle de 126 élèves, 99 fréquentent l'Ecole Nazareth et Louis-Braille et 27 sont inscrits dans leur école d'origine tout en bénéficiant de nos services itinérants.

1.2 Clientèle 1980-81

Dans l'introduction du présent document, nous avons signalé certaines contraintes reliées à la détermination de la clientèle pour septembre 1980. Le Tableau II** nous indique nos prévisions qui, selon l'expérience acquise lors de l'opération dépistage tant au plan du retour à l'école régulière qu'à celui des nouvelles inscriptions, sont les plus susceptibles de se réaliser. Ce nombre de 121 cas dont 96 se retrouveraient à Nazareth et Louis-Braille et 25 dans l'école d'origine marque une diminution de 5 cas sur la clientèle 1979-80. Toutefois, il importe

---

* Cf. Tableau I, p.10

** Cf. Tableau II, p. 11

de mentionner que si la tendance actuelle de la clientèle est à la diminution, les caractéristiques des nouvelles inscriptions nous révèlent une présence de plus en plus accrue de handicaps associés au handicap de la vue. Pour s'en convaincre qu'il suffise de consulter le tableau des nouvelles inscriptions 1979-80*. Les conclusions sont fort révélatrices puisque sur un total de douze(12) nouveaux cas, onze(11) présentent un handicap associé.

Ces constatations sont fondamentales; elles permettront de mieux comprendre la diversité des services décrits dans le régime pédagogique de même que des ressources demandées.

---

* Cf. Tableau III, p. 12

TABLEAU I

DISTRIBUTION DE LA CLIENTELE* 1979-80 PAR DEGRE DE SCOLARISATION SELON LE HANDICAP VISUEL FONCTIONNEL

DEGRE / HANDICAP VISUEL	PRIMAIRE								SECONDAIRE						TOTAL
	Maternelle	Adaptation	1	2	3	4	5	6	I	II	III	IV	V	Adaptation	
Fonctionnellement aveugle	3	15	5	5	5	4	3	4	3	8	3	7	5	8	78
Fonctionnellement voyant	0	3	4	1	3	4	4	4	3	5	5	2	1	9	48
TOTAL	3	18	9	6	8	8	7	8	6	13	8	9	6	17	126

* Il s'agit ici de l'ensemble de la clientèle recevant des services de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille. Cette clientèle est inscrite soit à la Régionale de Chambly, soit dans une autre Commission scolaire ou encore dans un établissement des Affaires Sociales.

TABLEAU II

PROJECTION DE LA CLIENTELE 1980/81 PAR DEGRE DE SCOLARISATION SELON LE LIEU D'INSCRIPTION

Degré / Lieu d'inscription	PRIMAIRE								SECONDAIRE						TOTAL
	Maternelle	Adaptation	1	2	3	4	5	6	I	II	III	IV	V	Adaptation	
Nazareth et Louis-Braille	0	11	5	4	5	6	7	7	5	4	9	6	8	19	96
Ecole d'origine	2	2*	2	3	1	2	1	0	3	3	3	2	1	0	25
TOTAL	2	13	7	7	6	8	8	7	8	7	12	8	9	19	121 ± 6 **

* Il s'agit des deux(2) cas de sourd-aveugles inscrits à l'Institut des Sourds de Montréal.

** Compte tenu que le nombre de 121 ne comporte que les cas connus à ce jour et considérant l'expérience des années antérieures en regard des fluctuations lors de l'inscription, nous croyons nécessaire de conserver une marge de manoeuvre de 6.

TABLEAU III

NOUVELLES INSCRIPTIONS 1979-80 SELON LE(S) HANDICAP(S)

HANDICAP(S)	NOUVELLES INSCRIPTIONS	
	PRIMAIRE	SECONDAIRE
Déficience visuelle	1	
Déficience visuelle + mésadaptation sociale/affective	1	
Déficience visuelle + déficience intellectuelle	1	1
Déficience visuelle + handicap physique	2	
Déficience visuelle + trouble d'apprentissage	4	1
Déficience visuelle + déficience intellectuelle + physique	1	
T O T A L	10	2
G R A N D T O T A L	12	

ab

2- REGIME PEDAGOGIQUE ET OBJECTIF

2.1 Le régime pédagogique

Notre plan d'organisation 1979-80 nous avait permis de développer et de préciser notre régime pédagogique. Nous croyons inutile de reformuler à nouveau l'ensemble de notre approche pédagogique et de notre mode d'organisation. Il nous apparaît que l'intéressé pourra toujours se référer aux pages 13 à 38 de notre plan 1979-80. Les principes d'autodétermination et de participation qui y sont élaborés, demeurent à notre avis fondamentaux.

Pour ce qui a trait au mode d'organisation pédagogique nous reproduisons dans les pages suivantes les maquettes* proposées pour la prochaine année scolaire en regard des niveaux primaire et secondaire. Chacun de ces niveaux comporte les secteurs régulier et adaptation.

Nous reproduisons également l'organigramme**relatif au mode d'organisation administratif. Il est à préciser que la section trois(3) de ce document présentera l'affectation et la justification pour chacune des fonctions.

---

* Cf. Tableaux IV, V, VI et VII, pp. 14 à 17

** Cf. Tableau VIII, p. 18

TABLEAU IV

MAQUETTE DU NIVEAU PRIMAIRE (secteur régulier)

1er cycle			2e cycle		
Matières de base		**Temps alloué**	**Matières de base**		**Temps alloué**
Français Mathématiques Religion Sc. naturelles et humaines		1170 min.	Français Mathématiques Religion Sc. naturelles et humaines		1050 min.
Matières spécialisées			**Matières spécialisées**		
Education physique	(2 x 45)	90	Anglais	(4 x 30)	120
Natation	(1 x 60)	60	Education physique	(1 x 45)	45
Arts	(2 x 45)	90	Natation	(1 x 60)	60
Musique	(2 x 45)	90	Arts/musique	(5 x 45)	225
	TOTAL:	1500		TOTAL:	1500

TABLEAU V

MAQUETTE DU NIVEAU PRIMAIRE (secteur adaptation)

Apprentissages de base		Temps alloué
- développement sensoriel - développement perceptuel - développement pré-conceptuel MAT - communication verbale - écrite - développement social		930mln.
Apprentissages spécialisés		
- développement moteur	(3 x 45)	135
- natation	(2 x 60)	120
- arts plastiques	(3 x 45)	135
- rythmique	(2 x 45)	90
- psycho-motricité	(2 x 45)	90
	TOTAL:	1500

TABLEAU VI

MAQUETTE DU NIVEAU SECONDAIRE (secteur régulier)

Matières \ NIVEAU	I		II		III		IV		V	
	CODE	PER.	CODE	PER.	CODE	PER.	CODE	PER.	CODE	PER.
Sc. Religieuses Edu. physique	480-120 190-120(g) 192-120(f)	5	480-220 190-220(g) 192-220(f)	5	480-320 190-320(g) 192-320(f)	5	480-421 190-421(g) 192-421(f)	5	480-521 190-521(g) 192-521(f)	5
Français	580-120	5	580-220	5	580-310 320	5	580-412 422	5	580-512 522	5
Anglais	578-120	5	578-220	5	578-310 320	5	578-412 422	5	578-522 532	5
Mathématiques	281-120	5	281-220	5	281-310 320	5	281-412 422	5	281-512 522	5
Histoire			475-210 170-220	5	475-412*	5	475-412*		475-512	
Biologie	170-220 470-110	5			170-412*		170-412*		170-412*	
Géographie									470-512	
Musique Arts plastiques	575-110 570-110	5	575-220	5***	575-320		575-422		575-522	10***
Init. techno./sc. fam.			294-210 495-210			5***		5***		
Exploration					100-300		100-300		100-300	
Sc. générales					293-412*		293-412*			
Chimie							270-442*		270-442*	
Physique							290-422*		290-422*	
Initiation vie économ.							474-412*		474-412*	
MTT (et dactylo)**	497-110	5	497-210	5	497-310	5	497-410	5	497-510	5

* Donne des unités de Sec. V

** MTT: thodes et techniques de travail; cette matière retrouve à tous les niveaux afin de permettre l'apprentissage de la dactylographie et des diverses aides techniques.

*** Chaque groupe de 5 représente une option au choix de l'élève.

T A B L E A U VII

MAQUETTE DU NIVEAU SECONDAIRE (secteur adaptation)

MATIERE	CODE	PERIODE
Sc. Religieuses Education physique	483-000 193-000	5
Français	581-000	5
Mathématique	280-000	5
MTT (et dactylo) cf. note de la page précédente	497-000	5
Travaux pratiques*	278-000	13
Activités musicales		2

* Ces cours sont une préparation pour les stages en milieu de travail

TABLEAU VIII

ORGANIGRAMME DE L'ECOLE NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

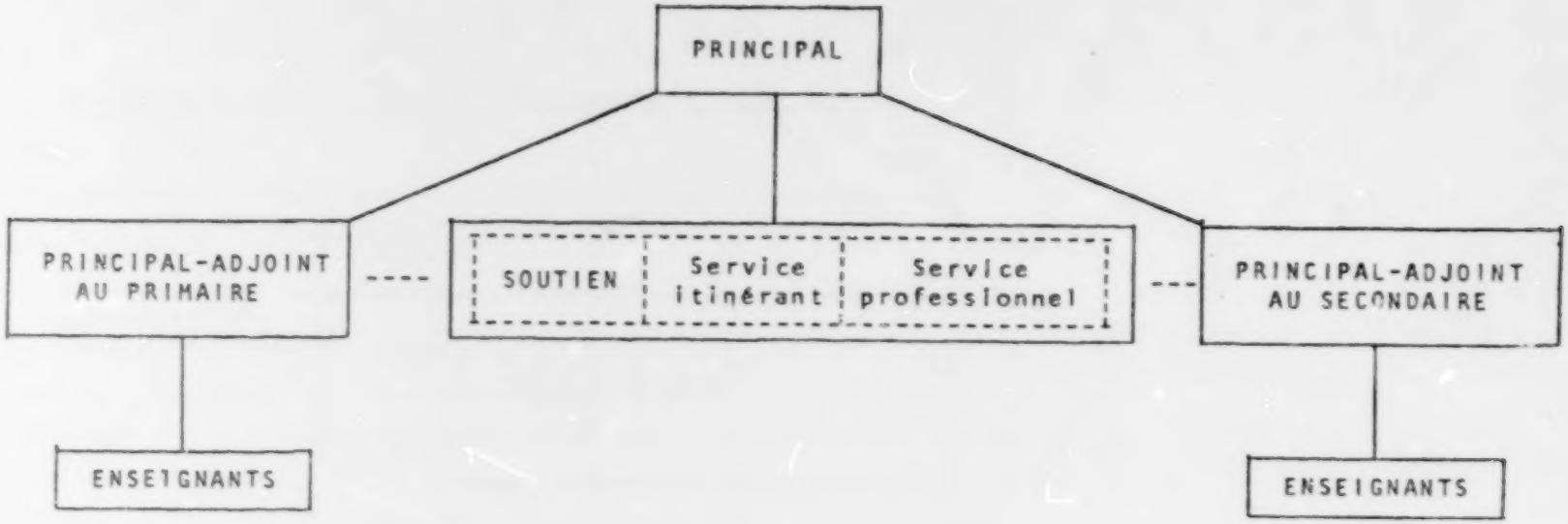

Légende: ———— autorité hiérarchique

---------- autorité fonctionnelle

2.2 Les objectifs spécifiques 1980-81

Suite aux objectifs généraux que nous retrouvons dans la section précédente traitant du régime pédagogique, nous indiquons maintenant les objectifs spécifiques qui, selon toute vraisemblance, animeront notre action durant l'année scolaire 1980-81.

2.2.1 Au plan global de l'école

- sensibiliser l'ensemble du personnel et prévoir une formation d'appoint pour le personnel technique et les enseignants en regard du code Nemeth pour la transcription braille des mathématiques et des sciences;
- inventorier* l'ensemble du matériel pour en déterminer la fonction, le pertinence et finalement être en mesure d'établir un fichier assurant le suivi.

2.2.2 Au primaire

- opérationaliser le nouveau programme de français et préciser le matériel didactique approprié;
- continuer l'élaboration des programmes institutionnels de scolarisation tant sur le plan des objectifs que des contenus afin de mieux suivre le

---

* Nous entendons ici l'inventaire du matériel antérieur à 1975 et dont l'Etablissement devait disposer.

rythme d'apprentissage de l'élève.

2.2.3 Au secondaire

- faire en sorte que toute l'équipe pédagogique soit préoccupée par la rapidité de lecture chez les élèves afin que ces derniers puissent accéder à l'information et ainsi favoriser leur intégration;

- restructurer les programmes et les stratégies d'apprentissage au niveau des secteurs professionnel et pratique.

2.2.4 Pour les services itinérants

- préciser la responsabilité des services itinérants par une évaluation de la description de tâche actuelle* et l'établissement d'indices ou critères pouvant favoriser la détermination des ressources.

Le régime pédagogique dans ses objectifs globaux et spécifiques ne saurait se réaliser pleinement sans une fixation de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille dans un lieu physique définitif et sans un cadre de gestion bien identifié. Les déménagements, même s'ils ne sont qu'internes, et les études de relocalisation ne se font pas sans perturber le climat général de l'école et atténuer parfois des énergies

---

* Cf. Annexe I, p. 36

3- RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES, FINANCIERES

3.1 Les ressources humaines

Nos demandes 1980-81 maintiennent les fonctions identifiées dans nos demandes antérieures. De plus, suite à la nouvelle Entente liant la Commission et l'Etablissement, il nous apparaît nécessaire et justifié d'y inclure les fonctions de:

- travailleur social
- infirmière
- surveillants (période du midi)

Pour une meilleure compréhension nous présentons sous forme schématique chacune des fonctions et leur justification.

TABLEAU IX

SCHEMA DES RESSOURCES HUMAINES

3.1.1 Personnel de direction

FONCTION	NOMBRE	JUSTIFICATION	
		AFFECTATION	COMMENTAIRES
Principal	1	- Responsable des relations avec: Centre d'accueil, services régionaux, parents et publics; - Responsable des objectifs généraux de l'école et de l'administration. - Supérieur immédiat du personnel cadre, professionnel et de soutien.	- Le caractère spécifique de l'école implique des rapports constants avec l'extérieur; - Il importe de se tenir continuellement informé de la recherche et de la documentation à l'échelle mondiale dans le domaine des handicapés de la vue. - La diversité de la clientèle, le chevauchement de deux systèmes de communications (braille et noir), le nécessité d'établir des approches spécifiques et un matériel concret comme support à l'enseignement nécessitent la présence d'un personnel professionnel et de soutien supplémentaire à une norme provinciale.
Principal-adjoint	2	- Affectation spécifique d'un adjoint au secteur primaire et d'un adjoint au secteur secondaire;	- Il importe de considérer que le rapport principal-adjoint/enseignants est le même que toute autre école ou polyvalente.

TABLEAU IX (suite)

3.1.1 Personnel de direction (suite)

FONCTION	NOMBRE	JUSTIFICATION	
		AFFECTATION	COMMENTAIRES
Principal-adjoint	2	- Est en autorité hiérarchique sur les enseignants du son secteur; - Planifie, développe et évalue l'application des programmes d'enseignement de son secteur; - Planifie et coordonne la distribution des tâches aux professeurs de son secteur; - Contrôle le suivi et la synthèse des étudiants de son secteur; - Responsable de l'organisation des journées pédagogiques quant à l'évaluation et à la planification.	- Considérant l'étendue de la clientèle répartie entre l'enseignement élémentaire et secondaire; la nécessité de deux adjoints s'avère essentielle afin de pouvoir assurer pour chacun de ces secteurs une qualité d'enseignement comparable aux autres écoles de la commission, ainsi qu'un suivi à l'ensemble des besoins individuels des élèves tant sur le plan de l'enseignement que de la réadaptation.

TABLEAU IX (suite)

3.1.2 Personnel professionnel

FONCTION	NOMBRE	JUSTIFICATION	
		AFFECTATION	COMMENTAIRES
Conseiller d'orientation	1	- Au service de l'ensemble de la clientèle de l'école à l'intérieur de son champ de responsabilité au plan de l'information, de l'évaluation et de la consultation; - Agit également sur demande à titre de ressource auprès des conseillers des autres commissions scolaires recevant des handicapés de la vue inscrits dans notre service d'appoint.	- En plus d'être à la recherche de son identité et de son équilibre personnel, l'étudiant doit, tout au long de son cheminement scolaire, prendre des décisions reliées à son avenir. Dans ce cas, les choix doivent être basés sur une connaissance précise de ses ressources, des programmes d'études et des avenues de travail. - Le conseiller d'orientation peut aider l'élève à préciser ses capacités, ses intérêts, ses valeurs en fonction d'un choix de carrière; sensibiliser les parents à l'orientation de leurs enfants; agir comme personne-ressource auprès des enseignants et de la direction.
Psycho-éducateur	1	- Au service de la clientèle présentant un ou des handicap(s) associé(s) au handicap de la vue; - Voir au dépistage, à l'identification et à l'évaluation de cette clientèle; - Assister l'enseignant dans la réalisation du programme de rééducation.	- Cf. Tableau III, p. 12 - Dans le domaine de la clientèle handicapée de la vue, il importe de déterminer des instruments de diagnostic appropriés et d'en assurer une utilisation juste. - Le psycho-éducateur suite à une observation et à une évaluation sera en mesure d'établir avec l'enseignant un plan d'intervention adapté à l'élève.

TABLEAU IX (suite)

3.1.2 Personnel professionnel (suite)

FONCTION	NOMBRE	JUSTIFICATION	
		AFFECTATION	COMMENTAIRES
Travailleur social	1	- S'assure du suivi des dossiers avec les divers C.S.S.; - Assume le dépistage et le suivi des familles d'accueil; - Participe aux études de cas dans l'équipe multidisciplinaire.	- Comme plus de 80% des élèves sont extra-territoriaux, il devient nécessaire de maintenir une communication avec le C.S.S. d'origine de l'enfant.

TABLEAU IX (suite)

3.1.3 Personnel enseignant

FONCTION	NOMBRE	JUSTIFICATION	
		AFFECTATION	COMMENTAIRES
Enseignants au primaire	16.25	10 titulaires	Pour répondre aux besoins de six(6) niveaux réguliers et de quatre(4) sous-groupes qu'il faudra établir à l'intérieur d'une clientèle de onze(11) cas d'adaptation. (Cf. Tableau II, p. 11)
		1 spécialiste en arts 1 spécialiste en musique 1 spécialiste en éducation physique 0.25 spécialiste en anglais	Pour répondre aux besoins de temps prévus à la maquette de cours. (cf. page 14 et 15)
		1 spécialiste en psychomotricité	Dont au moins 40% de la tâche sera affectée aux groupes d'adaptation; (cf. Plan d'organisation 1979-80, pp. 29 et 34)
		1 spécialiste en braille	Dont la tâche est d'intervenir à l'intérieur de sous-groupes ou encore à l'individuel. Un processus gradué d'apprentissage de l'abrégé apparaît au deuxième cycle de l'élémentaire. Les nouveaux cas inscrits à Nazareth et Louis-Braille à l'intérieur de leur scolarisation nécessitent une rééudcation intensive. Egalement certains cas de groupes d'adaptation peuvent aborder l'apprentissage de la lecture et de l'écriture
		0.75 spécialiste en dénombrement flottant	La présence d'élèves présentant des difficultés d'apprentissages et des retards pédagogiques souvent accumulés avant l'inscription de de l'élève à l'Ecole Nazareth et Louis-Braille nous invitent nécessairement à maintenir cette fonction.

TABLEAU IX (suite)

3.1.3 Personnel enseignant (suite)

FONCTION	NOMBRE	JUSTIFICATION	
		AFFECTATION	COMMENTAIRES
		0.25 Professeur d'intégration	Voit au dépistage, à la motivation et à la préparation de la clientèle qui aura à vivre l'intégration à plus ou moins court terme; sa tâche a été définie dans notre plan d'organisation 1978-79.
Enseignants au secondaire	17.25	1.25 en français 1.25 en anglais 1.25 en mathématiques 1 en géographie/histoire 0.75 en musique 0.5 en biologie/écologie 0.5 en chimie et/ou physique et/ou sciences générales 0.25 en initiation à la vie économique 1.25 en méthode et technique de travail 0.75 en sciences religieuses 1 en éducation physique 2.5 en arts/exploration/travaux généraux	- Les besoins sont évalués à partir de la projection de clientèle (cf. Tableau II, p.11) et des maquettes (cf. Tableau VI et VII, pp. 16 et 17). - Cette évaluation tient compte également que l'enseignant peut accomplir une tâche de 20 périodes d'activités A.
		3 Titulaires	- Pour assurer les matières de base dans les trois(3) groupes qu'il faudra former avec les 19 cas d'adaptation(cf. Tableau II, p. 11)

TABLEAU IX (suite)

3.1.3 Personnel enseignant (suite)

FONCTION	NOMBRE	JUSTIFICATION	
		AFFECTATION	COMMENTAIRES
		1.00 en braille 0.75 en intégration 0.25 en dénombrement flottant	- Les commentaires inscrits à l'élémentaire sont valables. Toutefois il faut ajouter l'abrégé anglais et les nombreux signes scientifiques. - cf. p.27 - cf. p.26
Service d'appoint	2.5	- Affectés au service itinérant et de ressources pour les élèves intégrés dans leur milieu d'origine.	- Cf. Tableau II, p. II - A titre d'information nous joignons au présent document (cf. Annexe I, p. 36) une documentation pertinente à ce service. Chaque inscription se fait suite à une demande formelle de la commission scolaire d'origine et le dossier comporte les éléments suivants: - fiche d'identification - rapport d'étape - rapport synthèse - description de la tâche

TABLEAU IX (suite)

3.1.4 Personnel de soutien

FONCTION	NOMBRE	JUSTIFICATION	
		AFFECTATION	COMMENTAIRES
Techniciens	5	- 1 bibliotechnicien - 1 technicien en production braille - 1 technicien en production audio et maquette	- Ces trois fonctions marquent le renouvellement des affectations actuelles à titre de support pédagogique dans une école spéciale où la majorité du matériel didactique doit être créé sur place.
		- 1 technicien en éducation spécialisée	- Collaborer avec les professionnels et les enseignants à l'application des programmes spécifiques pour la clientèle présentant un ou des handicap(s) associé(s) au handicap de la vue; - organiser et animer des activités propres à favoriser le développement social et affectif des élèves en provoquant une prise de conscience de leur environnement physique et social.
		- 1 infirmière	- La nouvelle Entente liant la Commission et l'Etablissement fait que les élèves externes ne sont pas couverts par les services infirmiers de l'Etablissement. - Des cas de médication et de traitements quotidiens, d'urgence, d'indisposition, et d'autre part l'interprétation des dossiers médicaux à l'intérieur de l'équipe multidisciplinaire justifient notre demande.

TABLEAU IX (suite)

3.1.4 Personnel de soutien (suite)

FONCTION	NOMBRE	JUSTIFICATION	
		AFFECTATION	COMMENTAIRES
Magasinier	1	- Au service de l'ensemble du personnel et des élèves pour des tâches de récupération, d'inventaire, d'entretien et de distribution du matériel; - Assembler et relier les documents produits par la technicienne en production braille.	- L'ampleur du matériel audio et tactile rend cette fonction essentielle.
Secrétaires	3	- Au service de la direciton, des professionnels et des enseignants pour l'accomplissement d'un travail similaire à celui de secrétaire d'école.	- Le travail de reproduction tout comme celui de production doit tenir compte des besoins en braille et en noir. Aussi, il faut considérer que les appareils de reproduction en braille sont moins fonctionnels. - Le développement des services professionnels et itinérants, et la présence de nombreux projets pilotes (5 en 1979-80) rendent nécessaires l'ajout d'une(1) secrétaire.
Surveillant	0.5	- 0.25 au primaire - 0.25 au secondaire	- Pour assurer la surveillance et agir au besoin comme aide auprès des élèves externes se retrouvant sous la responsabilité de la Commission durant le période du midi.

ANNEXE I

DOCUMENTATION SUR LES SERVICES ITINERANTS

ECOLE NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

SUJET: Rôle et fonctions du professeur itinérant pour les handicapés de la vue.

I - Rôle:

Le professeur itinérant se définit comme le responsable de la réinsertion ou du maintien de l'élève au plan scolaire dans son milieu d'origine. La famille, l'école et l'élève sont les trois niveaux d'interventions.

II- Fonctions:

- Assurer un lien entre l'Ecole Nazareth et Louis-Braille et l'école du milieu de l'enfant ou de l'adolescent;
- Favoriser l'intégration sociale et scolaire des élèves référés dans leur milieu;
- Sensibiliser les milieux d'accueil à la psychologie de l'handicapé de la vue;
- Evaluer, stimuler et apporter les correctifs pédagogiques nécessaires à l'élève dans sa démarche de scolarisation intégrée;
- Informer l'enseignant sur les besoins de l'handicapé de la vue et sur les techniques spécifiques utilisées par l'aveugle;
- Evaluer avec l'enseignant le rendement et les difficultés particulières de l'élève en vue d'une solution et d'une amélioration;
- Apporter une aide pédagogique à l'enseignant par des conseils appropriés, par l'élaboration de modalités de fonctionnement acceptables de part et d'autre et par la mise en relation avec les différentes ressources existantes;
- Apporter aux parents une stimulation et une sécurité face à leur enfant et à son orientation;
- Rencontrer les coordonnateurs des commissions scolaires et la direction des écoles afin de les informer de l'existence des services itinérants et du type de support apporté;
- Tenir à jour le dossier des élèves intégrés et rédiger un rapport sur chaque intervention faite auprès de l'école ou de l'élève;
- S'assurer de la continuité des services ophtalmologiques et de réadaptation lorsque nécessaire.

ANNEXE 2

Questionnaire sociométrique

QUESTIONNAIRE SOCIOMETRIQUE

Directives avant de présenter le questionnaire:

Pour chaque question, écris les noms de trois(3) personnes. Essais de répondre à toutes les questions. Tu peux utiliser le même nom plus d'une fois. Ton choix doit être quelqu'un de la classe, incluant les élèves qui sont absents. Donne leur nom de famille en premier et leur prénom en deuxième. Fais ton choix soigneusement ainsi les réponses seront vraiment celles que tu désires. Seul ton professeur verra tes choix.

1. J'inviterais les élèves suivants pour une fête à la maison:

   1. _____
   2. _____
   3. _____

2. J'aimerais prendre une collation avec:

   1. _____
   2. _____
   3. _____

3. Je serais heureux si ces élèves étaient absents de l'école:

   1. _____
   2. _____
   3. _____

4. Je choisirais comme capitaine de l'équipe de ballon:

   1. _____
   2. _____
   3. _____

5. J'aimerais jouer au terrain de jeu avec:

   1. _____
   2. _____
   3. _____

6. Je choisirais en dernier comme membre d'une équipe de course:

   1. _____
   2. _____
   3. _____

7. J'aimerais travailler sur des projets de recherche avec:

   1. _____
   2. _____
   3. _____

8. Durant un cours de mathématiques, je n'aimerais pas m'asseoir près de:

   1. _____
   2. _____
   3. _____

9. J'aimerais avoir de l'aide en lecture de:

   1. _____

   2. _____

   3. _____

10. Si ton professeur avait à choisir des élèves pour représenter ta classe lors d'une réunion, quels élèves choisirait-il?

   1. _____

   2. _____

   3. _____

ANNEXE 3

Fiche d'observation

FICHE D'OBSERVATION

DATE: _____

Objectifs global: _____

_____

spécifique: _____

_____

Activité: _____

_____

Matériel: _____

_____

Adaptation effectuée: _____

_____

Observations et remarques: _____

_____

Résultats Sujet 1 _____

Sujet 2 _____

Sujet 3 _____

Sujet 4 _____

Sujet 5 _____

ANNEXE 4

Questionnaire d'entrevue

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE

1. Quelles sont les matières scolaires que tu aimes le plus?

2. Quelles sont les matières scolaires que tu aimes le moins?

3. Est-ce que cela te pose des problèmes particuliers d'aller à l'école avec d'autres élèves n'ayant pas de difficulté de la vue?

   Si non: tes troubles de vision ne te nuisent nullement?

4. Peux-tu réaliser les différentes activités alors que nous travaillons à l'école Louis de Frontenac?

5. Préférerais-tu toujours suivre des cours seulement avec des élèves ayant des troubles de la vue?

6. Quelles sont, à ton avis, les matières scolaires qui causent le plus de difficultés à quelqu'un qui a des troubles de la vue?

7. Est-ce que tu t'entends bien avec tes camarades de classe

   de Louis-Braille?

   de Louis de Frontenac?

8. Si tu avais un reproche ou une critique à leur formuler, quel serait-il?

   aux élèves de Nazareth et Louis-Braille?

   aux élèves de Louis de Frontenac?

9. Qu'est-ce qui te déplaît le plus quand on va à l'école Louis de Frontenac?

10. Qu'est-ce que tu aimes le plus quand on va à l'école Louis de Frontenac?

11. Trouves-tu que l'on a passé trop de temps dans la classe des voyants de Louis de Frontenac?

    Si non: préférerais-tu être tout le temps à l'école Louis de Frontenac?

12. Si on te disais que l'an prochain on poursuit la même expérience, est-ce que tu accepterais?

13. Quelles sont alors les améliorations que tu verrais dans une expérience comme celle que tu as vécu cette année?

14. Est-ce que l'expérience de cette année t'a apporté quelque chose?

ANNEXE 5

Résultats au questionnaire sociométrique

Légende:

N.L.B. Choix faits par les enfants de l'école Nazareth et Louis-Braille.

L.F. Choix faits par les enfants voyants de l'école Louis de Frontenac.

1 - 28 Enfants de l'école Louis de Frontenac.

29 - 33 Enfants handicapés visuels de cécité totale de l'école Nazareth et Louis-Braille.

34 - 37 Enfants handicapés visuels de cécité partielle de l'école Nazareth et Louis-Braille.

QUESTION	1		2		3		4		5	
	N.L.B.	L.F.	N.L.B.	L.F.	N.L.B.	L.F.	N.L.B.	L.F.	N.L.B.	L.F.
1	2	1	1	3	0	0	1	0	0	1
2	1	5	0	3	0	0	1	8	1	5
3	0	4	0	4	0	1	0	1	0	5
4	0	3	0	5	1	0	1	3	0	3
5	0	1	1	3	1	0	1	2	1	3
6	1	4	0	4	0	0	1	5	0	6
7	1	2	1	1	0	0	1	2	0	1
8	0	3	1	4	0	0	0	2	2	2
9	1	2	1	1	0	0	1	0	3	0
10	1	3	1	2	0	0	1	2	1	1
11	0	1	1	1	3	18	2	3	1	1
12	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2
13	1	0	0	0	3	26	1	0	0	0
14	0	6	0	5	1	0	0	5	0	7
15	0	1	0	1	0	9	0	1	0	2
16	1	3	0	4	0	0	0	2	1	3
17	1	1	3	1	1	2	2	5	2	1
18	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1
19	0	2	0	3	0	2	0	2	0	4
20	0	5	1	4	0	0	0	7	0	5
21	0	3	1	0	1	3	1	1	0	0
22	0	5	0	1	0	1	0	6	1	5
23	1	1	0	5	4	6	1	1	0	0
24	0	2	2	2	0	1	1	1	1	2
25	1	6	1	7	0	1	2	10	1	6
26	1	3	0	2	0	1	1	3	2	2
27	0	1	1	1	0	10	0	3	0	1
28	3	2	1	2	0	0	2	3	1	3
29	1	1	2	0	0	0	2	0	1	1
30	4	7	3	6	0	0	1	3	3	4
31	1	1	2	1	0	0	0	0	2	0
32	0	0	0	1	4	0	0	0	0	0
33	3	2	1	3	0	0	1	0	2	5
34	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0
35	0	0	0	1	0	0	2	1	0	0
36	2	0	1	1	1	0	0	0	1	2
37	0	0	0	0	6	1	0	0	0	0

QUESTION	6		7		8		9		10	
	N.L.B.	L.F.	N.L.B.	L.F.	N.L.B.	L.F.	N.L.B.	L.F.	N.L.B.	L.F.
1	0	2	0	2	0	0	1	2	0	1
2	1	0	2	6	0	1	1	15	2	18
3	0	1	1	3	0	1	0	3	0	3
4	1	2	0	2	1	0	0	3	1	1
5	0	1	1	2	1	3	1	2	0	2
6	0	0	0	5	0	0	0	2	0	1
7	0	0	0	0	0	0	0	3	1	4
8	1	1	1	3	1	0	1	1	1	0
9	0	0	2	0	0	0	2	2	0	0
10	0	1	1	5	0	0	1	1	1	0
11	0	7	1	1	0	21	0	1	0	1
12	0	2	0	1	0	1	1	0	1	1
13	0	16	1	0	2	23	0	0	0	1
14	1	3	0	3	2	2	0	3	1	3
15	0	8	0	1	0	6	0	0	0	0
16	0	1	1	4	0	0	2	5	1	5
17	0	1	1	3	0	0	1	5	1	5
18	0	0	1	0	0	2	0	1	0	2
19	1	1	0	3	1	4	0	1	0	1
20	0	1	0	7	0	0	0	13	0	17
21	0	4	0	1	0	1	0	0	0	1
22	0	0	0	6	0	1	1	9	0	6
23	1	7	0	0	2	6	0	1	0	0
24	0	4	1	1	0	0	0	1	0	1
25	0	1	1	6	1	1	1	2	1	2
26	0	3	0	2	0	0	1	0	0	1
27	1	11	0	2	0	9	0	1	0	0
28	2	1	0	3	0	1	2	1	1	2
29	0	0	2	2	4	0	0	1	0	0
30	1	2	5	3	0	0	5	2	5	3
31	2	0	2	1	0	0	2	0	2	1
32	6	1	0	1	4	0	0	0	0	0
33	1	1	2	3	0	0	1	2	5	0
34	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0
35	2	1	0	0	1	0	1	0	0	1
36	2	0	1	0	1	0	2	0	3	0
37	1	0	0	0	5	0	0	0	0	0

ANNEXE 6

Document de présentation du projet aux Comités de Parents

Ecole Nazareth et Louis-Braille

Projet qui s'adresse aux enfants de 4e année de l'école Nazareth et Louis-Braille et de l'école Louis-de-Frontenac.

But du projet

- Intégration progressive d'enfants handicapés visuels demi-voyants et de cécité totale dans une classe de voyants afin de permettre une meilleure connaissance de part et d'autre, enfants handicapés visuels et voyants. Cette connaissance vise à faire tomber les craintes et les objections face à une intégration que nos élèves devront vivre à plus ou moins long terme. Cette vie commune permettra une intégration mois brusque et plus positive dans le milieu où nous sommes tous appelés à vivre soit le monde des voyants.

Projet

- Deux groupes-classes sont appelés à vivre des expériences communes, une classe régulière et une classe d'enfants handicapés visuels. Ce qu'on espère c'est que ces expériences communes soient de plus en plus nombreuses à mesure que l'année progresse.

Moyens choisis

- Avant Noel: activités sociales (visites mutuelles de chacune des écoles, pièces de théâtre, dîners communautaires....)

  activités académiques (sciences naturelles, français)

- Après Noel: activités sociales

  activités académiques

Les activités amorcées avant Noel sont poursuivies. S'y ajouteront, s'il y a lieu, des activités en mathématiques et en éducation physique.

En ce qui concerne les activités qui touchent plus particulièrement les enfants handicapés visuels tel que l'enseignement du braille, les arts plastiques; ces activités seront maintenues.

Il est à noter que le contenu du programme académique de 4e année offert par notre école est le même que celui de l'école Louis-de-Frontenac. Les méthodes et les outils de travail diffèrent selon le cas. Les enfants recevront donc toutes les matières auxquelles ils ont droit.

- Les heures de classe restent les mêmes afin que les enfants puissent, selon le cas, prendre leur autobus ou participer à des activités préparées par leur module.

  Les enfants recevront les services ou soins prévus pour eux (soins médicaux-réadaptation).

  La commission scolaire a ajouté un professeur à l'équipe des deux titulaires afin de mener à bien cette réalisation.

Jocelyne Boucher
Professeur